


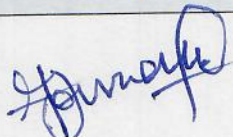




PROCES VERBAL DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'EVALUATION DES CANDIDATURES D'ENTREPRISES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES CREDITS DU GUICHET CHOC ALIMENTAIRE (GCA) DU FMI.

Mardi, 16 mai 2023

Mardi 16 mai 2023, la première session du Comité de pilotage installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage dans le cadre de la mise en œuvre des ressources du GCA du FMI, s'est tenue à 15 heures sur invitation de son président dans la salle de réunion de Madame la Secrétaire Générale dudit département.

Étaient présents (Nom des participants) :

Titre	Structure	Rôle au CP	Signature
Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM)	MPEM	Vice-Président du Comité	
Directrice Générale Adjointe du Fonds de Développement Agricole (FODA)	FODA	Rapporteuse	
Représentant de la Cellule Technique de Suivi des Programmes du MEF	MEF	Membre	
Directeur National du Service de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes du MAE	SSCPP	Membre	
Représentant de la Chambre Nationale de l'Agriculture	CNA	Membre	
La Directrice Nationale de la Production Animale et de l'Alimentation Animale	DNAPA	Membre	

Les travaux du Comité se sont tenus sous la conduite effective de Monsieur Ibrahima Kalil GUEYE, Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime.

L'ordre du jour comme indiqué ci-dessus a porté essentiellement sur l'évaluation de l'offre du GIE « LES AVICULTEURS DE GUINEE » pour l'acquisition de 10.000 tonnes de maïs.

Ouvrant la séance à 15h15mn, Monsieur le CC a commencé par remercier les membres présents pour avoir répondu à l'invitation et demandé à chacun de se présenter pour savoir si le quorum est atteint pour le démarrage effectif des travaux.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de riposte du Gouvernement aux choc des prix des produits agricoles entrainés par la guerre en Ukraine, le Gouvernement guinéen a obtenu des ressources du Fonds Monétaire International (FMI) au titre du Guichet Choc Alimentaire (GCA). Le but est d'atténuer les impacts de la crise sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée. Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du FMI pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions), le Gouvernement a alloué au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers le FODA, une partie de ce montant pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2023.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage envisage d'utiliser les fonds qui lui sont alloués pour effectuer des paiements aux acteurs Agricoles pour l'achat et la distribution des intrants agricoles en République de Guinée.

L'objectif du projet vise à mettre en place un mécanisme de financement des acteurs agricoles capables d'utiliser les fonds du Ministère pour aider les acteurs des chaînes de valeur ciblée à accéder facilement aux intrants agricoles à des prix abordables.

À cet effet, il a été constitué et installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage un Comité de Pilotage ayant la charge d'approuver les projets devant faire l'objet de financement sous forme de crédit remboursable.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS OU SOUMISSIONNAIRES

1. Acquisition des 10.000 tonnes de maïs

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) appartenant en majorité à des citoyens de nationalité guinéenne
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'aviculture
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10 à 20% au coût d'acquisition de l'intrant
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions accordées par la convention (le cas échéant).
- Être disposé, dans la mesure du possible, à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques

2. Dossiers de candidatures et critères d'évaluation

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM, NIF, CNSS, Agrément, certificat de non-faillite ou document équivalent ...)
- Un plan détaillé de mise en œuvre des activités par rapport à la distribution, à la vente, en relation avec les directions techniques, etc. ;
- Un budget détaillé et l'apport de l'Entreprise ou de la coopérative ;
- Une synthèse d'une page qui présente les éléments clés de la garantie de l'Entreprise ;
- Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

III. DEROULEMENT DE L'EVALUATION

1. Acquisition de 10.000 tonnes de maïs

La session a consisté à analyser minutieusement la candidature du GIE « **Les Aviculteurs de Guinée** ».

Le comité a passé en revue l'ensemble des recommandations qui sont, entre autres :

- Obtenir une lettre de non-endettement et les relevés bancaires des structures membres du GIE pour prouver la capacité financière à mener à bien l'acquisition des 10 000 Tonnes de maïs ;
- Demander au promoteur de fournir une garantie solide pour couvrir le prêt.
- Renforcer l'offre technique et financière du promoteur à travers un accompagnement particulier en partenariat avec l'APIP, le FODA et la DNAPA. Si nécessaire recruter un consultant qui pourra appuyer dans la rédaction d'un business plan complet.
- Dans le document de convention, il faut remplacer la partie sur le financement direct (virement sur le compte direct de la structure) par un paiement sur facture pro-forma du fournisseur (paiement direct au fournisseur et pas au promoteur). Cela permettrait de s'assurer que les fonds sont utilisés à bon escient.

IV. DECISIONS

À l'issue des échanges, le Comité a donné son accord pour le financement de la structure sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :

- Retravailler l'offre technique et financière et faire ressortir les grandes lignes du plan de mise en œuvre dans la convention et mettre les détails en annexes (plan de distribution, fixation des prix, etc...) ;
- Obtenir une garantie solide et la faire signer par tous les membres du GIE pour une meilleure sécurisation et rationalisation des ressources décaissées ;
- Obtenir les relevés bancaires et la contribution des 10% avant le décaissement des fonds affectés à l'opération.

Le rapporteur

FODA